

Nos revendications

Soyez acteur de vos conditions de travail !

CFDT Altran
Novembre 2010

- **Evolution de carrière des salariés :**
 - Projets adéquats aux compétences et à l'évolution de carrière du salarié
 - Mobilité choisie et non subie
 - Mise en place d'une 'offre valable de projet'
 - Revue des outils de management (entretien annuel, ...)
 - Mise en place d'une véritable gestion de carrière pour les consultants
- **Formation :**
 - Proposition obligatoire de formations au cours de l'entretien annuel
 - Focalisation sur les formations techniques à valeur ajoutée
 - Plan de formation axé sur les souhaits des salariés compatible avec leur projet professionnel
- **Diversité :**
 - Egalité Hommes / Femmes
 - Seniors : sécurisation des parcours professionnel et suivi régulier
 - Mise en place de process RH pour éliminer la discrimination raciale
 - Facilité l'embauche et les conditions de travail des handicapés

- **Frais professionnels**
 - Remboursement intégral des frais professionnels
 - Simplification de la grille de frais
 - Egalité de traitement entre les managers, les consultants et les administratifs
 - Remboursement des repas du midi sans justificatif sur la base d'un forfait au minimum
 - Suppression de la franchise kilométrique
- **Pour les salariés en grand déplacement**
 - Négociation d'une contrepartie pour le temps passé en transport
 - Prime pour les salariés en grand déplacement
 - Remboursement des gardes d'enfants en cas de grand déplacement

- **Mise en place d'un principe d'augmentation collective et individuelle**
 - % augmentation globale = **1/3 collective + 2/3 individuelle**
 - Minima d'augmentation collective 0,5 %
 - Pas d'augmentation collective si rémunération annuelle > 68 k€
 - % d'augmentation collective attribué à chaque salarié selon son niveau de rémunération :

(Salaire moyen/Salaire du salarié) * % d'augmentation collective

- **Rattrapage salarial** pour les salariés pas ou faiblement augmentés depuis 3 ans
 - Si salaire < 34 k€ – mini 6% ou 650 € annuel
 - Si 34 k€ < salaire < 45 k€ – mini 5% ou 650 € annuel
 - Si 45 k€ < salaire < 56 k€ – mini 4% ou 650 € annuel
 - Si 56 k€ < salaire < 68 k€ – mini 3%
- **Autres revendications :**
 - Plus de transparence des comités de rémunération
 - Régularisation des salariés qui sont en dessous des minima syntec avec rattrapage rétroactif
 - Répartition équitable de la marge entre tous les salariés

- **Doublement** du budget des **œuvres sociales**
- Mise en place des **chèques vacances** en complément des voyages organisés
- Distribution des **CESU** (Chèque Emploi Service Universel)
- Meilleure prise en compte des **besoins régionaux** pour les offres de type cinéma, salle de sport, ...
- Amélioration des **services de proximité** du CE :
 - Permanences supplémentaires en province
 - Paiement par carte bleue dans les permanences
 - Extension des horaires d'ouverture des CE
- Développement de partenariats avec les CE de nos principaux clients

- Mise en place de l'**intéressement** reposant sur des critères fiables et des objectifs atteignables assurant un vrai complément de revenu
- Congés :
 - Congé d'ancienneté supplémentaires :
 - 1 an d'ancienneté = 1 jour,
 - 3 ans d'ancienneté = 2 jours
 - 5 ans d'ancienneté = 3 jours
 - 10 ans d'ancienneté = 4 jours
 - Suppression des congés imposés

- Rendre le **PEE** (Plan d'Épargne Entreprise) **attractif** : 100% d'abondement pour chaque versement
- Mise en place d'un **CET** (Compte Épargne Temps) avec possibilité de le transférer sur le PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif)
- Mise en place d'un **PERCO** (Plan d'Épargne Retraite Collectif)
- Pour notre Mutuelle santé et prévoyance:
 - Augmentation de la part des cotisations patronales à 75%
 - Des cotisations réparties sur toutes les tranches de salaires (et non pas jusqu'à 2885 € comme aujourd'hui)



Cartes de visite

- **S'informer :**
 - <http://cfdt-altran.fr/>
 - https://directv2.altran.com/wkm/02france/drh/rp/organisations_syndicales/cfdt/default.aspx
- **Nous écrire :**
 - Cfdt-altran@laposte.net